



NOUVELLES CONSIGNES DE RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS P2

GÉNÉRALITÉS

Un nouveau type de contenant est en circulation pour la collecte des déchets P2. Celui-ci vient remplacer les anciens contenants.

Les conteneurs rigides rouges sont les seuls acceptés par le service de support des laboratoires (SSL) en vue de la collecte des déchets P2 et de leur inactivation par autoclavage.

Les sacs rouges ne sont plus collectés, si vous les utilisez, vous devez les mettre **ouvert** dans les conteneurs rouges fournis par le SSL, en charge de l'inactivation par autoclavage de vos déchets P2.

USAGE DU CONTENIER ROUGE

- Sont à usage unique, il n'est donc pas nécessaire de les garnir d'un sac rouge.
- Sont destinés exclusivement aux déchets P2 à l'exclusion de tout autre déchet n'entrant pas dans cette filière. Les procédures dérogatoires sont sous l'autorité du BSO et la validation de STEPS.

Tout autre déchet doit être éliminé dans sa filière respective ceci en dehors des locaux P2 (tranchant & piquant...), selon la procédure STEPS.

LIVRAISON DE DEUX ÉLÉMENTS PAR LE SSL DIRECTEMENT DANS VOTRE LABORATOIRE :



Container rouge standard



Couvercle jaune

MODE D'EMPLOI :



Limite de remplissage



Clipper le couvercle



NE PAS BOUCHONNER

Il est impératif **DE NE PAS BOUCHONNER LE COUVERCLE** au moyen du bouchon rouge. Tout container présentant cette non-conformité ne sera pas pris en charge par le SSL. Charge à l'usager de refaire l'emballage.

PROCESSUS D'ÉLIMINATION POUR CHAQUE CONTENEUR P2

Conditions de prise en charge :

Les laboratoires partenaires s'engagent sans réserve dans l'exécution diligente des conditions de prise en charge des conteneurs P2, selon les dispositions suivantes :

- Les déchets P2 ne doivent pas dépasser la limite indiquée en jaune ci-dessus.
- Les conteneurs doivent impérativement être correctement fermé (clips).
- Les conteneurs doivent impérativement être **désinfecté par le personnel des laboratoires P2**. Selon la procédure et le désinfectant spécifique à l'activité P2 de chaque laboratoire :
 - Cette procédure devra être validée par les BSO et STEPS et être communiquée au responsable du SSL (P. Brawand – Pierre.Brawand@unige.ch).
 - La désinfection devra garantir que les conteneurs puissent être manipuler sans gants en dehors du laboratoire par les agents.
- Les conteneurs doivent être muni des indications suivantes sur l'autocollant ad hoc ou avec un stylo indélébile noir :
 - **Nom du chef de groupe**
 - **Numéro de local**
 - **Composition du contenu : AGAR ou SOLIDE**
 - **Désinfection effectuée**
- **Poids total inférieur à 5kg**
- Les conteneurs doivent être munis de l'autocollant « biohazard ».

NB : Aucun conteneur ne sera pris en charge, s'il ne répond pas aux exigences ci-dessus.



PROCESSUS DE ROULEMENT DES CONTAINERS ROUGES :

- Dans chaque laboratoire P2, pour un container utilisé, un vide d'avance sera fourni.
- Le renouvellement se fera par le biais de votre agent SSL (verbal ou mail).

CONTACTS :

Responsable de la structure :

- P. Brawand
- Tel : 95 397
- Mail : Pierre.Brawand@unige.ch

Local :

- E07.2552.a
- Tel : 95648 ou 95630
- Agent : En fonction du planning